

Name der Kommission/Nom de la commission

Interdiözesanes Schweizerisches kirchliches Gericht

Officialité Interdiocésaine suisse

Tribunale Interdiocesano svizzero

Si le sacrement du mariage est pour l'Eglise catholique un lien indissoluble entre un homme et une femme pour toute la vie, ordonné au bien des conjoints eux-mêmes et à celui de leurs enfants, l'Eglise peut toutefois juger un mariage invalide en raison d'un vice de consentement et prononcer une déclaration en nullité de mariage.

Un mariage conclu en toute liberté et connaissance de cause, qui échoue, après plusieurs années, n'est pas nul; en revanche un mariage conclu dès le départ avec de graves défauts (manque de liberté, de réflexion, de vérité, de troubles de santé psychique) peut être déclaré nul.

Si la première instance diocésaine déclarait, avant décembre 2015, la nullité d'un mariage, la cause arrivait d'office à l'Officialité interdiocésaine; la double sentence conforme était nécessaire pour obtenir la nullité.

Dorénavant la première sentence qui déclare la nullité du mariage devient exécutoire: les parties sont alors libres de se remarier à l'Eglise.

Toutefois la partie qui estime avoir subi un préjudice peut toujours faire appel auprès de l'Officialité interdiocésaine. Pour justifier son appel elle devra apporter de nouvelles preuves. Si le tribunal supérieur admet l'appel, il procédera de la même manière qu'en première instance. Un collège de 3 juges et un défenseur du lien seront nommés et chargés d'instruire la cause comme en première instance.

Mitglieder im 2016 / Membres en 2016

Official **Betticher** Nicolas, Dr. iur. can. et Dr. theol.

Offizial

Notaire **Sandelin** Sigrid I.,

Notarin

Juges **Bernasconi** Oliviero, Mgr., Dr. theol.

Richter **Bugelli** Alexandrette, Dr....

Steindl Helmut, Dr

Kowalik Adam, Dr...

Kaptijn Ndiaye Astrid, Prof.

Joseph Vinson, Dr

Défenseurs du lien **Glaus** Joseph, Dr....

Eheband-
verteidiger **Herzog** Niklaus,
Lebrun Rémy, Dr....

Evtl. Spezialmitglieder / éventuellement membres avec fonction spéciale

Modérateur

Moderator

Morerod Charles, Mgr., DDr.
Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg
Président de la Conférence des évêques suisses

Tätigkeiten 2016 / Activités 2016

- a jugé les 16 causes pendantes en fin d'année 2015 (mais arrivées avant décembre 2015) selon la double sentence conforme, avec examen sur dossier.
- traité les 4 appels arrivés pendant l'année avec reprise d'instruction comme en première instance: nouvelles dépositions des parties et des témoins, avec pour certaines des demandes d'expertise.
- traité un appel contre la nullité d'un mariage entre une juive et un non baptisé
- demandes accrues de conseil des fidèles suite à la médiatisation sur les procédures plus accessibles et plus souples voulues par le Pape. Ces fidèles souhaitent une clarification sur leur situation personnelle et les éventuelles possibilités d'une nullité matrimoniale.
- nombreuses demandes d'avis de droit et de consultations de fidèles qui n'obtiennent l'examen de leur mariage dans un délai raisonnable ou dont l'examen de leur mariage a été refusé sans qu'ils en comprennent la raison. Ces dernières souffrent de ne pas vivre en pleine communion ecclésiale ou de ne pouvoir célébrer en Eglise une nouvelle union.
- accompagnement pastoral des parties qui ne voient après des années l'aboutissement de l'examen de leur cause qui a été transmise à la Rote romaine.
- demandes de fidèles directement impliqués dans la vie de l'Eglise (membres de communautés religieuses, agents pastoraux) qui souhaitent, en toute discrétion, prendre contact avec le Tribunal pour obtenir conseil et information. Il leur est souvent difficile de prendre contact avec leur Officialité trop en lien avec l'évêché qui, bien souvent, est leur employeur. L'officialité fonctionne ainsi comme instance "neutre de consultation".
- statistiques pour la Signature apostolique et le Bureau central de la statistique de la Secrétairerie d'Etat.
- échanges avec la chancellerie de la Rote romaine.
- demandes des journalistes suite à l'introduction du Motu proprio du pape François du 15.08.2015.

Conférence Monsieur Rémy Lebrun défenseur du lien en date du 12 janvier 2017
(en attaché)

Divers articles dans les médias suite à l'introduction des Motu proprio
(en attaché)